Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260408-DEL202604-26BIS-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Mairie de
Vic-en-Bigorre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire.

PRESENTS : M. SIMONIAN Thomas, M. PASQUET Thierry, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, M. DARPARENS Gérôme, Mme MAY Marie-Joëlle, M. JUNCA Laurent, Mme BILLY-FALCOU Lise, M. FRULIN Philippe, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CLAVERIE Pierre, M. CONSTANTIN Damien, Mme LECENDRE Chrystelle, M. MAZZUCATO Damien, Mme SKRZYNSKI Arlette, M. BULHET Dominique.

PROCURATIONS : M. Arnaud CLUZEL a donné procuration à M. Damien CONSTANTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elodie LAUER

N° 202604-26 - OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2026

Le Conseil municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Considérant la présentation par le rapporteur des orientations pour l'année 2026 en matière budgétaire :
Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat.

Ce débat doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif et porte sur les orientations générales pour l'exercice budgétaire concerné. Il répond au besoin d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.
Cette délibération, qui se limite à prendre acte de la tenue du débat, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée.
Il est proposé au Conseil municipal de **prendre** acte de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 29/04/2026
Publiée ou notifiée le 29/04/2026
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Thomas SIMONIAN

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Publié le : 29/04/2026 17:39 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60769